



Directive 496 (1994)¹

Modification du nom de la commission de l'agriculture

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée prend note du rapport de sa commission de l'agriculture sur la modification du nom de cette commission ([Doc. 7074](#)) et décide que celle-ci s'appellera désormais «commission de l'agriculture et du développement rural».
2. Elle décide en conséquence de modifier l'article 43 du Règlement.

1. Voir [Doc. 7074](#), rapport de la commission de l'agriculture, rapporteur: M. Scheer. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 18 mai 1994.

